



Envoi au contrôle de légalité le : 13 avril 2023

Publication électronique le : 13 avril 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

**Excusé(s)** : M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN.

**Assistant également sans voix délibérative** : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER

**CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE,  
UTILITÉ DE SERVICE ET CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

(N°2023-89)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.216-4 à R.216-19 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;

**Vu** la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion des logements de fonction dans les EPLE » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'approuver, pour les quatre collèges, les concessions de logement par nécessité absolue de service et utilité de service figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'approuver, pour les cinq collèges, les concessions de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépenses	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
ARTOIS	CA de Béthune-Bruyat-Artois-Lys Romane	DOUVRIIN	AUCHY-LES-MINES	Joliot-Curie	24 rue de la Planquette - 1er étage - Appartement du Milieu	62138 AUCHY-LES-MINES	Sylvain FALEMPIE	Convention d'Occupation Précaire	Mélanie YOSBERGUE	ATTEE - Service Partagé	F4	86 m²	Garage	598,21 €	Appartement	20/10/2022	Nouveau	15/09/2022 au 30/06/2023	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruyat-Artois-Lys Romane	DOUVRIIN	AUCHY-LES-MINES	Joliot-Curie	24 rue de la Planquette - 1er étage - Appartement de Droite	62138 AUCHY-LES-MINES	Sylvain FALEMPIE	Convention d'Occupation Précaire	Isabelle TRAISNEL-MENEGATTI	SAENES - Secrétaire de direction	F3	62 m²	Garage	431,27 €	Appartement	20/10/2022	Nouveau	01/11/2022 au 30/06/2023	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruyat-Artois-Lys Romane	DOUVRIIN	VERMELLES	Paul Éluard	14 rue Léon Jouhaux ROC Logement N° 1	62980 VERMELLES	Christophe RACZYNSKI	Convention d'occupation précaire	Catherine MILLOT	Enseignante	F3	75 m²	Garage	484,42 €	Appartement	04/10/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	HENIN-BEAUMONT 1	OIGNIES	Louis Pasteur	8 avenue Mermoz ROC Logement N° 3	62590 OIGNIES	Jean-Paul CARON	Convention d'occupation précaire	Jolije COGET	ATTEE - Accueil	F3	61 m²	Garage	321,42 €	Appartement	28/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	HENIN-BEAUMONT 1	OIGNIES	Louis Pasteur	8 avenue Mermoz 1er étage Logement N° 6	62590 OIGNIES	Jean-Paul CARON	Convention d'occupation précaire	Marie-Madeleine TEPLIK	Enseignante	F3	57 m²	Ø	321,42 €	Appartement	28/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer 1	BOULOGNE SUR MER	Paul Langevin	51 rue Aristide Briand, lgt n°2	62200 BOULOGNE SUR MER	Hubert RAUX	Convention d'Occupation Précaire	Dominique LECHAN	Enseignante	F4	88 m²	Ø	555,43 €	Appartement	27/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HÉNIN	CA de Lens-Liévin	Lens	LENS	Jean Jaurès	123 rue des tulipes n°1	62300 LENS	Charles DEMARUMEZ	Convention d'Occupation Précaire	Corinne TIRMARCHE	Professeur	F4	95 m²	Garage	525,27 €	Appartement	24/01/2023	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable

La redevance tient compte de l'augmentation de l'IRL de juillet 2022 (+3,60%)

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLF

PAR MAS ET US

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépen- dances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Maison)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
ARTOIS	CA de Béthune- Bruay, Artois-Lys Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	HOUDAIN	Jacques Prévert	1 rue Louis Aragon Logement N° 3 2ème étage - Gauche	62150 HOUDAIN	Sandrine WYRWA	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F5	110 m²	∅	∅	Appartement				
					1 rue Louis Aragon Logement N° 2 1er étage - Droite			NAS 1		Adjoint-Gestionnaire	F5	120 m²	∅	∅	Appartement	29/09/2022	Modification	01/09/2022	Favorable
					1 rue Louis Aragon Logement N° 4 2ème étage - Droite			NAS 1		Principal-Adjoint	F5	110 m²	∅	∅	Appartement				
ARTOIS	CA de Béthune- Bruay, Artois-Lys Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	HOUDAIN	Jacques Prévert	1 rue Louis Aragon Logement N° 1 1er étage - Gauche	62150 HOUDAIN	Sandrine WYRWA	NAS 2	David BOULET	ATTEE Gardien / Maintenance	F3	76 m²	∅	∅	Appartement	29/09/2022	Modification	01/09/2022	Favorable
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer 2	BOULOGNE SUR MER	Pierre Daunou	38 rue A. Dumas 3ème étage côté droit	62200 BOULOGNE SUR MER	Samuel RENOUT	NAS 2	Michel HUREAU	ATTEE	F4	80 m²	Garage	∅	Appartement	08/11/2022	Nouveau	01/12/2022	Favorable
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	Boulogne sur Mer 1	BOULOGNE SUR MER	Paul Langevin	51 rue Aristide Briand, Igt n°7	62200 BOULOGNE SUR MER	Hubert BAUX	US	Sébastien LINDENNER	Chef de cuisine	F5	97 m²	∅	∅	Appartement	27/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	Outreou	LE PORTEL	Jean Moulin	97 bd de la liberté 2ème étage droite	62480 LE PORTEL	Norman MADECZYK	NAS 2	Sylvain POCHE	ATTEE	F4	80 m²	Garage collectif	∅	Appartement	24/11/2022	Modification	01/10/2022	Favorable
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	Outreou	LE PORTEL	Jean Moulin	97 bd de la liberté RDC	62481 LE PORTEL	Norman MADECZYK	US	Elisabeth MILLE	ATTEE restauration	F3	55 m²	∅	∅	Appartement	24/11/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable

Légende :

- NAS 1 Personnels état
- NAS 2 Personnels ATTEE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Éducation et des Collèges  
Service Administratif et Financier

**RAPPORT N°24**

Territoire(s): Boulonnais, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois, Artois

Canton(s): BOULOGNE-SUR-MER-1, BOULOGNE-SUR-MER-2, OUTREAU, LENS ,  
ETAPLES, BRUAY-LABUISSIERE, DOUVRIN, HENIN-BEAUMONT-1

EPCI(s): C. d'Agglo. du Boulonnais, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. des Deux Baies  
en Montreuillois, C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. d'Hénin  
Carvin

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 20 MARS 2023**

#### **CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE, UTILITÉ DE SERVICE ET CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

Les articles R. 216-4 à R. 216-19 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement, après avis de France Domaines.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de l'utilité de service, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de trois collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatifs aux logements vacants, en vue de l'attribution par nécessité absolue de service.

Les chefs d'établissement de deux collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatifs aux logements vacants, en vue de l'attribution par utilité de service.

Les chefs d'établissement de cinq collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatifs aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approuver, pour les collèges, les concessions de logement, figurant au tableau joint, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY